

**SYNDICAT MIXTE FERMÉ DES EAUX
DES MONTS FAUCILLES**

**2 Bis Le Calais
88220 UZEMAIN
Tel : 09.62.32.38.05
Mail : secretariat.siemf@orange.fr**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 FEVRIER 2026 A 10H00

Présents (26) : AUBRY GERARD - BATTE KARINE - BODEZ MICHEL – BERNARD LILIANE - CLEVY DAMIEN – COLLOT ANTHONY – DEMURGER IGOR - DESBIENDRAS PATRICK (présent mais non votant) - DIDELOT BERNARD - DIDELOT HERVE - DUVOID FREDERIC – GANTOIS PASCALE - GAUDE MICHEL – GITZHOFFER RAYMOND - GOBIN FRANCOIS - HATON CHRISTOPHE - HUMBERT VINCENT - LAN JEAN PHILIPPE – MARCHAL EMMANUEL – MIRE ADRIEN – MOREL EMMANUEL - PETITDEMANGE DENIS - POIROT BEATRICE - POUSIN CATHERINE – VILLEMIN CORINNE – WEBERT CHRISTIAN

Procuration (2) : MARANDEL FRANCOIS donne procuration à HUMBERT VINCENT ; LELARGE PASCAL donne procuration à DUVOID FREDERIC

Absents / excusés (5) : ANDRE MARIE-CHRISTINE – BRIOT CHRISTOPHE – CHRISTOPHE AGNES – LAURENT BRIGITTE – LEJEUNE PASCAL

Secrétaire de séance : Michel BODEZ

Le président commence la réunion avec une demande d'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir l'application de la fongibilité des crédits au BP et l'autorisation d'ester en justice dans le cadre des dossiers sinistres de HAROL avec GROUPAMA. L'ajout est validé à l'unanimité des délégués présents.

1 - Approbation du compte rendu du 13 décembre 2025 – 27 votants

Approuvé sans remarque à la majorité des présents

2 - Compte Financier Unique / CFU – 25 Pour et 2 Abstentions

Résultat de l'exercice 2025, hors affectation du résultat 2024

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	767 481.85 €	806 043.27 €	38 561.42 €
Investissement	534 772.58 €	596 789.50 €	62 016.92 €
TOTAL	1 302 254.43 €	1 402 832.77 €	100 578.34 €

Résultat de l'exercice 2025, avec affectation des résultats 2024 et Restes à Réaliser 2026

	Résultat 2025	Report résultats 2024	RAR 2026	Solde
Fonctionnement	38 561.42 €	195 532.23 €		234 093.65 €
Investissement	62 016.92 €	266 528.05 €	- 81 503 €	247 041.97 €
TOTAL				481 135.62 €

Le compte financier unique (CFU) présente un bénéfice en fonctionnement de 38 561.42 € sur l'exercice 2025, et un bénéfice d'investissement de 62 016.92 €.

Le bénéfice de fonctionnement 2025 est reporté à l'excédent de fonctionnement antérieur et présente un nouvel excédent cumulé en fonctionnement de 234 093.65 €.

Le bénéfice d'investissement 2025 incluant les Restes à Réaliser de 81 503 € en dépenses est reporté à l'excédent d'investissement antérieur et présente un nouvel excédent cumulé en investissement de 247 041.97 €.

Le bénéfice de fonctionnement de 2025 s'explique principalement :

- le transfert des avoirs du budget de la commune de HAROL

Le bénéfice d'investissement 2025 par le décalage entre le règlement des fournisseurs de notre marché en 2024 et le versement des soldes de subventions en 2025 ainsi que le transfert des avoirs du budget de la commune de HAROL.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité :

- APPROUVE les comptes tels que présentés par le Président

3/Affectation du résultat 2025 – 25 Pour / 2 Abstentions

SECTION D'EXPLOITATION Excédent cumulé : 234 093.65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT Excédent cumulé : 247 041.97 €

EXCEDENT GLOBAL : 481 135.62 €

Proposition d'affectation du résultat 2025

Article 002 Recettes de fonctionnement : 234 093.65 €

Article 001 Recettes d'investissement : 247 041.95 € (à noter que suite à une anomalie informatique il convient de faire une proposition d'affectation du résultat 2025 régularisée de – 0.02 € pour 2026)

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- AFFECTE le résultat tel que présenté par le Président

4 - Vote du budget 2026 – 27 votants

Le président propose de lire uniquement les chapitres puisqu'il s'agit d'un vote au chapitre, la demande est acceptée. Après lecture du budget au comité syndical, à l'unanimité des présents, le budget est approuvé comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 057 438.74 €	1 057 438.74 €
INVESTISSEMENT	740 456.95 € (dont 81 503€ en RAR)	740 456.95 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- VOTE le budget tel que présenté par le Président

5/ Admission en non-valeur – 27 votants

Dans le but d'assainir la liste des impayés (2004/2023), la trésorerie de Vittel propose les admissions en non-valeur suivante :

- 2 180.74 € au compte 6541 suivant la liste n°8068030532

Le comité valide suivant les motifs évoqués par la trésorerie :

- Clôture pour insuffisance d'actif
- Poursuite sans effet - NPAI
- RAR inférieur seuil poursuite
- Décédé/dossier de succession et demande de renseignement négative

Par ailleurs, suite à la demande de Mr ANTOINE Michel pour une prise en charge de ses dettes des années 2018/2020/2022, suite aux informations de la trésorerie de Vittel nous confirmant la mise en place d'un échéancier respecté pour le règlement de l'ensemble de ses dettes depuis plus d'un an, suite à son sinistre sur son bâtiment agricole n'ayant fait l'objet d'aucune remise partielle dans le cadre des fuites, et au vu du montant global de ces dettes arrêté au 22/10/2025, je vous propose de valider une annulation partielle des dettes de 2018 à hauteur de 1 490 € suivant la facture 2841 du 02/05/2018 d'un montant total 3 176.83 €.

Cette proposition permettra la réalisation complète et respectée de l'échéancier actuellement en cours.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la liste d'admissions en non-valeur à imputer au compte énoncé et valide la proposition d'annulation partielle de dettes de Mr ANTOINE Michel à hauteur de 1490 €.

12/ Application de la fongibilité des crédits au BP – 27 votants

Suite à la suppression des comptes de « dépenses imprévues », l'instruction comptable et budgétaire M49 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Comité Syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, Monsieur le Président informe le Comité Syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé le comité syndical doit délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre et d'en informer le comité lors de la réunion qui suit.

13/ Demande d'autorisation d'ester en justice dans le cadre des sinistres de Harol – 27 votants

Monsieur le Président informe les délégués présents que les différents recours engagés dans le cadre des sinistres de HAROL à la suite de mise aux normes de la station de Harol n'ont pas tous abouti.

Il explique qu'il convient désormais d'assigner l'ensemble des protagonistes en justice pour obtenir des dédommagements.

Monsieur le Président explique que suite à l'adhésion de la commune de Harol dans le cadre du transfert de la compétence eau potable, cette dernière reste propriétaire des biens. Le syndicat des eaux doit donc ester en justice avec la commune de Harol.

Ceci étant exposé le comité syndical doit délibérer afin :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à ester en justice dans le cadre des sinistres en cours :
 - 2021610651 : Contre Cabinet Demange (MO) et ADF (entreprise) pour la non étanchéité des regards des vannes
 - 2022626290 : Contre le Cabinet Demange (MO) et ADF (entreprise) pour le défaut d'étanchéité de la cuve
- DESIGNER Maître LUISIN Bernard pour défendre les intérêts du Syndicat des Eaux et de la Commune de Harol dans cette instance.

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à ester en justice dans le cadre des sinistres et HAROL et désigne Maître LUISIN pour défendre les intérêts du Syndicat des Eaux.

14/Informations et questions diverses

Information sur la nomination de Eric GRANDCLAUDON comme Responsable Technique depuis le 1^{er} janvier 2026 au sein du Syndicat des eaux

Information dans le cadre de remplacement des compteurs au fur et à mesure (actuellement en moyenne une centaine par an)

Information concernant le montant des investissements 2026 avec :

- L'achat d'un générateur suite aux coupures d'électricité répétée et dans le cadre de la sécurisation de la distribution d'eau potable
- Le remplacement des automates SOFREL sur l'ensemble du réseau sur les 2 années à venir dans le cadre du changement de technologie de communication
- Le remplacement d'un véhicule
- L'achat d'outillages spécifique

La séance est levée à 11h15.

Le Secrétaire de séance
Michel BODEZ

Le Président,
Vincent HUMBERT

HUMBERT V.



A la suite de cette séance, Monsieur le Président invite tous les délégués à participer à la cérémonie de Mise à l'Honneur de Monsieur Michel BODEZ, Vice-Président et délégué au syndicat des eaux depuis 37 ans.

